

SAMSAH



Réseau de Services pour une Vie Autonome

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT
MÉDICO-SOCIAL
POUR ADULTES HANDICAPÉS

Le SAMSAH a pour vocation de favoriser le maintien ou la restauration des liens familiaux, sociaux, universitaires ou professionnels des adultes en situation de handicap à partir de 18 ans.

LE FONCTIONNEMENT

La personne accompagnée perçoit ces prestations tout en continuant à vivre chez elle, parfois en bénéficiant des aides.

La personne peut maintenir, voire développer son autonomie grâce à une équipe pluridisciplinaire de la santé et du social. Elle peut être composée d'aides soignants, d'infirmiers, d'aides médico-psychologiques, d'assistants sociaux et parfois de psychologues ou d'ergothérapeutes, si le besoin en est et si le SAMSAH en dispose.

LES MISSIONS ET LES ACTIONS

Le projet de vie individuel est au centre des actions. Le SAMSAH identifie avec la personne accompagnée ses besoins et décline les aides autour de l'insertion sociale, l'accès aux soins, le logement ou la citoyenneté.

Cet accompagnement médico-social favorise entre autre la vie sociale et familiale de la personne. Ce service aide aux actes essentiels de la vie quotidienne, propose un suivi médical et paramédical en milieu ouvert.

Il s'agit pour l'équipe d'aider les personnes à la réalisation de leur projet de vie dans une dynamique d'insertion sociale. Cette insertion s'appuie sur les services offerts par la collectivité et sur les partenaires, en fonction des besoins et des souhaits de la personne.

LA DÉMARCHE

Les bénéficiaires sont orientés par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) de la Maison Départementale des Personne Handicapées (MDPH). Pour la Manche s'adresser à la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA).

Selon les départements, les prestations sont totalement prises en charge partiellement ou totalement, dont la partie soins par l'Assurance Maladie et la partie fonctionnement par le Département.

Liens utiles :
service-public.fr
mdph.fr

